

INDEX EGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2024

L'index « égalité femmes - hommes » attribue aux entreprises un score sur 100 points en fonction de 4 critères. Les sociétés ont l'obligation de publier le score de l'année écoulée.

Cet index vise à renforcer les mesures d'égalité salariale entre les femmes et les hommes au sein des entreprises.

Pour l'année 2024, la société **FMC Automobiles** présente un score global de **88**, qui se découpe ainsi :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : 35 points sur 40
- Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 35 points sur 35
- Pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour : Non calculable
- Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 5 points sur 10.

Pour l'année 2024, la société **FCE BANK PLC** présente un score global de **87**, qui se découpe ainsi :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes : 29 points sur 40
- Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 35 points sur 35
- Pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour : Non calculable
- Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 10 points sur 10.

L'index d'égalité professionnelle 2024 témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité femmes et hommes. FMC Automobiles et FCE BANK PLC restent déterminés à poursuivre leurs efforts, afin de garantir un environnement de travail équitable et inclusif pour tous.

